

RÉSOLUTION N° 4

Remerciements aux Membres et Partenaires qui ont accordé à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou ont contribué à l'organisation de réunions de l'OIE et à la mise à disposition de personnels

Après avoir pris connaissance des contributions volontaires et des subventions dont a bénéficié l'OIE en 2019 et 2020 et des réunions organisées par l'OIE en 2019 et 2020,

L'ASSEMBLÉE

DEMANDE

À la Directrice générale de transmettre ses chaleureux remerciements :

1. À l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Canada, la Chine (Rép. pop. de), la Chypre, la Colombie, le Djibouti, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Koweït, le Liban, la Libye, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Oman, l'Ouzbékistan, le Panama, les Pays-Bas, le Qatar, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède et la Suisse ;

À la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Union européenne;

À la Confédération internationale des sports équestres, Donkey Sanctuary, la Fondation Bill & Melinda Gates, le Fonds international de développement agricole, le Fonds international pour la protection des animaux, le *Four PAWS*, l'*International Coalition for Working Equids*, le *PEW Charitable Trusts* et la Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux ;

pour leur versement de contributions volontaires ou de subventions destinées à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2019 et 2020.

2. À l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bénin, le Bhoutan, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Chine (Rép. pop. de), la Colombie, le Congo (Rép. de), la Côte d'Ivoire, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, l'Éthiopie, la France, la Géorgie, le Grèce, l'Indonésie, l'Iran, la Jamaïque, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban, la Malaisie, le Mexique, la Mongolie, le Monténégro, le Myanmar, le Népal, l'Oman, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Panama, les Pays Bas, les Philippines, le Royaume Uni, la Russie, le Sénégal, le Singapour, le Sri Lanka, la Thaïlande, le Togo, la Tunisie, l'Ukraine, le Vietnam et la Zambie

pour leur contribution à l'organisation de conférences régionales, de séminaires et d'ateliers régionaux de l'OIE tenus en 2019 et 2020.

3. À l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Corée (Rép. de), les Émirats Arabes Unis, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Kenya, la Norvège, le Panama, le Royaume-Uni et la Turquie ;

pour la mise à disposition de personnels rémunérés directement par leur pays et destinés à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2019 et 2020.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021
pour une entrée en vigueur au 29 mai 2021)